

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 24.04.10

Paris, 10 avril 2024

Contacts presse

Jean-Côme Delerue
01 47 63 31 31
06 77 64 40 78
jcdelerue@u2p-france.fr

Pauline Wicky
01 47 63 31 31
06 73 19 57 64
pwicky@u2p-france.fr

PAGE 1 SUR 1

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3,7 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).

Une occasion manquée

L'U2P regrette vivement l'échec de la négociation sur l'emploi des seniors, les transitions-reconversions, l'usure professionnelle et le CETU, et y voit la triste illustration de l'archaïsme de la méthode suivie pour cette négociation.

Il faut rappeler que celle-ci a été unanimement souhaitée par les partenaires sociaux eux-mêmes dans le cadre de leur agenda social.

Améliorer l'emploi des seniors et favoriser les reconversions professionnelles étaient en effet une priorité dans la mesure où le pays doit faire face à des défis économiques de grande ampleur. Alors que nous connaissons un déficit démographique, le seul moyen d'éviter une baisse de la population active qui se traduirait par une aggravation des difficultés de recrutement et un recul de l'activité globale, consiste à maintenir plus longtemps les seniors en emploi.

De même, les mutations énergétiques, écologiques et numériques exigent de nouvelles compétences et qualifications, et pour ce faire que des salariés puissent s'engager dans des reconversions professionnelles.

Voilà quels étaient les principaux enjeux de cette négociation, et l'U2P n'a pas manqué, pour sa part, de faire des propositions.

Nous avons proposé que lors de la visite médicale de mi-carrière les salariés puissent bénéficier d'un entretien professionnel, permettant au salarié de décider de sa seconde partie de carrière plutôt que de la subir.

Pour lever les freins à l'embauche des seniors, nous avons proposé d'instaurer une prise en charge mutualisée des licenciements en cas d'inaptitude professionnelle.

L'U2P a également souhaité laisser la discussion se développer sur l'instauration d'un compte épargne temps universel - CETU. A la différence des deux autres organisations patronales, l'U2P considère qu'il y a la place pour une solution gagnante à la fois pour les entreprises et pour les salariés, les petites entreprises pouvant y trouver un nouveau levier pour attirer et fidéliser les salariés.

Peine perdue, l'essentiel de ces propositions a été rejeté par le Medef. C'est ainsi qu'apparaissent au grand jour les défaillances actuelles du système de représentation des entreprises et leurs conséquences sur le paritarisme. Les représentants des grandes entreprises peuvent décider du contenu et de l'issue des négociations, sans tenir compte de l'intérêt des petites entreprises. En d'autres termes, le MEDEF détient seul les clés du camion.

C'est pourquoi, en pleine responsabilité, l'U2P invite le 16 avril prochain les organisations syndicales de salariés et d'employeurs à négocier sur le CETU. De plus, l'U2P demande de revenir à des pratiques de négociation qui soient loyales et équilibrées et appelle à une refonte des règles de la représentativité patronale.